Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 037-213701568-20260921-DELCOM_26_134-DE

MAIRIE DE MONTLOUIS-SUR-LOIRE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 SEPTEMBRE 2026

Convocations envoyées le : 15 septembre 2026
Nombre de conseillers élus : 33
Nombre de conseillers en exercice : 33

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE 21 SEPTEMBRE A DIX-HUIT HEURES TRENTE le Conseil municipal de la Commune de Montlouis-sur-Loire légalement convoqué s'est réuni à la **Mairie dans la salle du Conseil municipal** à Montlouis-sur-Loire, sous la présidence de Monsieur Vincent MORETTE, Maire,

28 présents : Mmes et MM MORETTE, THIEUX, GADIN, LECLERC, DUMAGNOU, GARCERA-TRIAY, OTT, COSTE, PETIT-MARQUEZ, LELANDAIS, MILANETTO, DURAND, BRUNE, GUÉRIN, GABORIT, ORÉ, LE BRIÉRO, PISANI-BONNET, SIGNOL, LEMPEREUR, MARKARIAN, GENTILINI, BEAUFOUR, PETIT, DOUCET, PAUVERT, BUSSON, GRESSIEUX.

5 absents ayant donné pouvoir :

Patrick LENS	à Patricia GADIN
Bernard DOUADY	à Frédéric LECLERC
Émilie BUET	à Sophie DUMAGNOU
Claire MORISSON	à Magali OTT
Angélique LÉGUILLÉ	à Esther PETIT MARQUEZ

Absent :

Président de séance : Monsieur Vincent MORETTE

Secrétaires de séance : Sophie DUMAGNOU – Patricia GADIN

DELIBERATION 2026-134 : APPROBATION DE LA CONVENTION D'OCCUPATION D'UN POINT HAUT PAR UNE ANTENNE LORA DEPLOYEE ET EXPLOITEE PAR LE SMO VAL DE LOIRE NUMERIQUE – DANS SA VERSION MODIFIEE

Madame Patricia GADIN, Adjointe au maire, donne lecture du rapport suivant :

Après le déploiement d'un réseau de fibre optique et d'un réseau wifi public sur les deux départements d'Indre-et-Loire et du Loir-et-Cher, Val de Loire Numérique souhaite désormais engager une nouvelle dynamique durable et connectée au service du territoire. Cette ambition est détaillée dans un schéma directeur stratégique intitulé Smart Val de Loire, adopté en avril 2023 à l'unanimité par les élus syndicaux et disponible sur le site Internet du Syndicat.
Pour assurer cette dynamique, Val de Loire Numérique s'engage notamment à faciliter la collecte et le traitement des données *via* un réseau bas débit de type LoRa et des instruments d'analyse, de visualisation des données collectées et de sauvegarde mutualisée.
Pour construire ce réseau, le déploiement d'une antenne hertzienne utilisant la technologie LoRa pour communiquer avec différents objets connectés est nécessaire. La Ville de Montlouis-sur-Loire dispose d'un point haut qu'elle entend mettre à disposition du syndicat pour l'établissement d'un réseau dont il sera probablement aussi bénéficiaire à terme.

Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 037-213701568-20260921-DELCOM_26_134-DE

Il s'agit d'un mât d'éclairage de la piste d'athlétisme du gymnase Léo Lagrange situé 19bis avenue Appenweier. Est précisé qu'étant rattaché à la compétence Eclairage public, le mât est exploité par la Communauté de Communes Touraine Est Vallées qui sera tenue informée de la présente délibération.

La convention a été approuvée lors du Conseil du Municipal du 22 Juin 2026. Cependant, le Syndicat Mixte Ouvert « Val de Loire Numérique » **demande la modification de l'article 10** comme suit :

Article 10 : Assurance
Le Syndicat Val de Loire Numérique fera son affaire d'assurer ou de faire assurer l'ensemble des risques liés à l'installation, à l'exploitation et à la maintenance des équipements (antenne et mât), et assumera les conséquences financières des dommages éventuels, imputables à l'installation objet de la présente convention, causés aux biens ou aux tiers, ainsi que la responsabilité civile afférente.

Un exemplaire du projet de convention figure en annexe.

Après avoir entendu le rapport de Madame Patricia GADIN, Adjointe au maire,

Le Conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le schéma directeur stratégique intitulé Smart Val de Loire, adopté en avril 2023

Après en avoir délibéré :

APPROUVE la convention d'occupation d'un point haut par une antenne LoRa déployée et exploitée par le SMo Val de Loire numérique dans sa version modifiée

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer la convention jointe en annexe de la présente délibération ainsi que tous les actes complémentaires nécessaires à sa bonne exécution.

Le Conseil adopte à l'unanimité,
Pour : 33
Contre : 0
Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Fait à Montlouis-sur-Loire le 21 septembre 2026

Pour le maire,
L'Adjoint délégué,

Laurent THIEUX

Les Secrétaires de séance,

Sophie DUMAGNOU

Patricia GADIN

TRANSMIS au représentant de l'État le :	24 SEP. 2026
RECU par le représentant de l'État le :	24 SEP. 2026
PUBLIE le :	24 SEP. 2026
ACTE EXECUTOIRE	